

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la  
séance ordinaire du conseil municipal de  
Cloridorme tenue le 10 décembre 2012 à  
19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Raynald Dufresne  
Jean Louis Clavet  
Jean Paul Huet  
Valère Huet  
Cyrice Côté  
Mme Sonia Côté

ABSENT : aucun

Étaient également présentes  
Mesdames Marie Dufresne, directrice  
générale et Léona Francoeur  
sec.adjointe, de même que Yvan Pruneau,  
inspecteur adjoint.

Son honneur le maire, madame Jocelyne  
Huet, constatant qu'il y avait quorum  
déclare la séance ouverte.

**4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution #343-12-12

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du  
jour tel que présenté soit et est  
adopté.

- 1- Mot de bienvenue et de 2- recueillement
- 3- Ouverture de la séance
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption des procès-verbaux du mois de novembre
- 6- Correspondance du mois (**pour votre information**)
- 6.1 voir feuille
- 7-- rapport du conseil, et suivi des procès verbaux
- 8- Présentation des comptes
- 9- **Résolutions et règlements:**
  - 9.1 : horaire des séances du conseil janvier 2013
  - 9.2 : taxes en retard (cas problématique= 2)
  - 9.3 : budget du TACIM
  - 9.5 : demande de modification de zonage /Poissonnerie
  - 9.6 : demande d'aide financière Télé-Sourire (en votre ossession)
  - 9.7 : kit de ligne
  - 9.8 : pompier
  - 9.9 : adoption règlement # 2012-07
  - 9.10 : achats pour aqueduc
  - 9.11 : déplacement Bonaventure
  - 9.12 : travaux communautaires
  - 9.13 : achat 4 pneus camion vidange
  - 9.14 : réforme assurance emploi

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

## 5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS

### Résolution # 344-12-12

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 novembre 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Résolution # 345-12-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Résolution # 346-12-12

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 12, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALERE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6- CORRESPONDANCE DU MOIS

- 1- MSP AIDE FINANCIÈRE SÉCHERESSE
- 2- POISSONNERIE- MODIFICATION ZONAGE
- 3- CARTIER ÉNERGIE-REDEVANCES 2012
- 4- RAPH CAMPAGNE FINANCEMENT
- 5- SANTÉ MENTALE-AIDE FINANCIÈRE
- 6- MISE EN DEMEURE-FABRIQUE
- 7- Ajout 2 lettres du HLM
- 8- Recyq-qc

## 7 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame le maire invite les conseillers à faire leur rapport du mois en excluant les réunions de travail ordinaire et extraordinaire. Le rapport de chacun des conseillers et de madame le maire traitera exclusivement des dossiers particuliers de chacun.

## 8- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> novembre AU 30 novembre 2012

Résolution # 347-12-12

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de novembre de la municipalité pour un montant de 95 936.62\$ incluant les salaires et les heures supplémentaires des employés (es) Jacques un total de 228h divisées en 8 semaines= 28.5 et Yvan Pruneau un total de 101h divisées en 8 semaines= 12.63), un montant de 2 793 026.76\$ pour le projet et un compte rendu pour le comité des loisirs du mois de mai, 20 717.12\$, juin, 28 146.08\$, juillet, 21 087.01\$, août, 41 520.11\$, septembre, 16 523.28 et octobre, 1 894.93\$. Listing des écritures manuelles du mois d'octobre.

Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

\_\_\_\_\_  
Marie Dufresne, sec-trés.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 348-12-12

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER,  
IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal.

Projet : les factures seront prélevées à même le règlement d'emprunt # 2008-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 349-12-12

Calendrier des séances du conseil

CONSIDÉRANTE QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par CYRICE CÔTÉ conseiller et résolu :

QUE le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2013**, qui se teindront le **lundi** et qui débuteront à **19h30** :

- |               |                           |
|---------------|---------------------------|
| • 14 janvier  | * 11 février              |
| • 11 mars     | * 8 avril                 |
| • 13 mai      | * 10 juin                 |
| • 8 juillet   | * 26 août                 |
| • 9 septembre | * 1 <sup>er</sup> octobre |
| • 12 novembre | * 9 décembre              |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 350-12-12

Taxes en retard

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse parvenir une lettre avisant les personnes en retard de paiement pour les taxes municipales qu'elles ont jusqu'au 31 janvier 2013 pour payer la totalité des arrérages.

Passé ce délai, les comptes seront acheminés sans autre avis à la MRC (vente pour taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 351-12-12

TACIM/budget 2013

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le budget 2013 du TACIM pour un montant de 4 212\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 352-12-12

Demande de modification de zonage/Poissonnerie de Cloridorme

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la demande de modification de zonage de la Poissonnerie de Cloridorme concernant le lot # 64-1 P.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 353-12-12

Demande d'aide financière de Télé-Sourire

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à Télé-Sourire de présenter la présente demande dans le programme du Fonds de visibilité de Cartier Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 354-12-12

Adoption du règlement # 2012-07

SUR LA PROPOSITION DE CYRICE CÔTÉ CONSEILLER IL EST RÉSOLU : l'adoption du règlement # 2012-07, modifiant l'article 4 du règlement 2011-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-très.

Résolution # 355-12-12

Achats

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU les achats  
suivants : 4 manchons de réparation de  
10 pouces et 2 tuyaux de 10 pouces pour  
un montant de 1 810.63\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 356-12-12

Déplacement à Bonaventure

SUR LA PROPOSITION DE JEAN LOUIS CLAVET  
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le  
déplacement à Bonaventure afin d'aller  
vérifier le véhicule d'urgence. Les  
frais reliés à ce déplacement sont  
remboursés selon la politique en  
vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 357-12-12

Travaux communautaires

SUR LA PROPOSITION DE RAYNALD DUFRESNE  
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la demande de  
faire effectuer les 50 heures de  
travaux communautaires à un citoyen de  
Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 358-12-12

Achat

SUR LA PROPOSITION DE JEAN PAUL HUET  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal achète des  
pneus neufs à 500\$ l'unité pour le  
camion d'ordures ménagères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 359-12-12

Réforme de l'Assurance emploi

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-  
emploi présentée par le gouvernement  
fédéral;

CONSIDÉRANT QUE les modifications  
proposées auront des impacts négatifs  
sur la structure économique même de la  
Gaspésie et des Iles, que plusieurs  
travailleurs et employeurs vont en  
souffrir et que la rétention de la  
population sera fragilisée;

CONSIDÉRANT la mise en place de la  
Table de l'assurance-emploi;  
POUR CES MOTIFS, IL EST RECOMMANDÉ QUE  
LA municipalité de Cloridorme dénonce  
la réforme de l'assurance-emploi et  
appuie les démarches de la Table de  
l'assurance-emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens  
à la période de questions.

Questions portant sur la situation  
problématique pour le terrain de jeux  
et de balle vu l'affaissement des sols  
le long de la rivière- et félicitations  
pour le marché de Noël.

Et le miroir pour la route du Brûlé,  
que madame le maire demande de remettre  
à la réunion de janvier.

### **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé la séance  
est levée à 19h50.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal ».

---

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière





